



RAPPORT ANNUEL 2015

DEVELOPPEMENT DURABLE




Saint-Nazaire
port d'attache(s)

INTRODUCTION



La Ville de Saint-Nazaire s'est dotée lors du Conseil municipal du 18 décembre 2015 d'un plan stratégique pour construire son développement autour de 6 axes :

- la mobilisation d'un service public efficace pour plus de solidarité,
- la valorisation de l'esprit d'entreprise et d'initiative,
- le soutien au cœur de ville pour qu'il soit actif, animé et habité,
- la volonté de faire de Saint-Nazaire une ville plaisante et écologique partout et pour tous,
- la mise en place d'outils et de démarches permettant à chacun d'être acteur de notre ville,
- l'ouverture de Saint-Nazaire sur sa région et sur le monde.

Ce projet s'est construit autour de priorités communes à tous les axes d'actions :

- une exigence en matière d'égalité et d'émancipation et plus particulièrement vers l'enfance et la jeunesse,
- une stratégie d'aménagement avec des priorités pour le centre-ville, la ville littorale et les quartiers retenus par l'État dans le cadre de la politique de la ville,
- une démarche globale et concrète de protection de l'environnement et de maîtrise des coûts de l'énergie,
- la volonté de favoriser la participation citoyenne et la prise en compte des usagers dans l'ensemble des projets.



Cette démarche de développement durable a amené la Ville à être récompensée cette année par deux distinctions mettant en lumière les collectivités qui mènent une politique de développement durable.

Le premier label, « **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** », a été délivré le 9 février 2015 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

La seconde distinction, le label « **Cap Cit'ergie** », s'adresse aux collectivités qui veulent s'engager dans une politique ambitieuse en matière de développement durable et qui souhaitent l'animer à travers un dispositif d'amélioration continue. Cette dynamique est soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Cit'ergie est un label européen comprenant trois niveaux de reconnaissance : Cap Cit'ergie, Cit'ergie et Cit'ergie Gold.

1200 collectivités sont engagées dans cette démarche en Europe, dont 80 en France. La démarche concerne la politique d'aménagement, les mobilités, la gestion du patrimoine, la gestion de l'énergie, la concertation et les relations avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux.

La Ville de Saint-Nazaire vient de recevoir le label Cap Cit'ergie en reconnaissance de ses efforts et s'est dotée d'un plan d'actions crédible, structuré par son plan stratégique visant à lui permettre d'obtenir le label Cit'ergie en 2019.

Une véritable dynamique de développement durable se développe et il appartient à chacun d'entre nous d'apporter notre contribution, élus, citoyens, associations, acteurs économiques.



UN SERVICE PUBLIC EFFICACE POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

Gérer l'espace public et le patrimoine naturel de façon responsable



Construire un schéma directeur paysager

Le schéma directeur paysager est un outil de sensibilisation et d'aide à la décision. Il a pour objectif de préserver, enrichir, réhabiliter la qualité des paysages urbains et naturels. Il décrit les différents paysages, identifie leurs composants naturels et urbains. Cette démarche s'adresse aux aménageurs publics et privés, tout comme aux habitants ayant la préoccupation d'un cadre de vie de qualité.



➤ Maintenir la richesse et la présence du patrimoine vivant sur le territoire, y compris sur la partie urbanisée



- Articuler l'aménagement et l'entretien de l'espace public en fonction des activités qui s'y déroulent.



Gérer le patrimoine immobilier de façon responsable : le réhabiliter et engager la transition énergétique

L'enjeu de la transition énergétique revient davantage à réhabiliter les équipements existants qu'à en construire de nouveaux. Les opérations de réhabilitation sont menées avec la volonté d'adapter l'équipement aux besoins des Nazairiens, de les rendre accessibles à tous, de participer à la reconstruction de la ville sur elle-même en économisant l'espace.



SOYONS ENTREPRENANTS

Encourager l'économie solidaire



Encourager le commerce équitable

Lors du Conseil municipal du 27 novembre 2015, la Ville a renforcé ses initiatives en faveur du commerce équitable. Elle s'est engagée à : acheter des produits qui en sont issus, contribuer à développer l'offre, communiquer sur ses réalisations et ses enjeux.



S'approvisionner local et solidaire

L'approvisionnement de l'unité de production alimentaire mutualisée (UPAM) est réalisée à 31 % en produits de proximité issus des régions Bretagne et Pays de la Loire. Une partie des légumes biologiques est produite dans un rayon de 40 km et préparée au sein d'une légumerie située à Savenay, une entreprise d'insertion employant des personnes éloignées du marché du travail.



- Depuis janvier 2016, 80 % de l'électricité consommée par l'éclairage public et les bâtiments municipaux sont issus de production d'énergies renouvelables. Cela permet d'éviter l'émission de 850 tonnes par an de gaz à effet de serre.

NOTRE COEUR DE VILLE ACTIF, ANIMÉ, HABITÉ

Rendre le cœur de ville attractif, ludique et habité



- Rendre la politique d'aménagement compréhensible pour tous et informer les habitants sur l'évolution de la ville. Dans cet objectif, l'atelier est un lieu d'information et d'échanges sur les projets urbains.

NOTRE CŒUR DE VILLE ACTIF, ANIMÉ, HABITÉ



- Faciliter l'accès au centre-ville à travers le développement du confort, de la qualité et de la sécurité des moyens de déplacement doux (piéton, cycliste, ainsi que des transports en commun) et de la gestion du stationnement.

CONSTRUIRE UNE VILLE PLAISANTE ET ÉCOLOGIQUE PARTOUT ET POUR TOUS

L'aménagement au cœur de l'environnement



Se protéger des risques littoraux

Le plan de protection contre les risques littoraux est de la responsabilité de l'État, qui réalise le diagnostic initial et qui définit les périmètres à risques et les prescriptions de protection. La Ville finance et confie à la CARENE - Saint-Nazaire agglomération le diagnostic des habitations situées en secteur exposé, pour proposer aux propriétaires une réhabilitation de leur logement avec prise en compte de la sécurité vis-à-vis des inondations, une amélioration des performances énergétiques, voire une adaptation au maintien à domicile. Ces opérations pourraient être accompagnées d'une aide financière.



Aménager des quartiers de qualité

La Ville a adhéré à la charte des éco-quartiers lors du Conseil municipal du 27 mars 2015. Le quartier du Courtil Brécard devrait prochainement être labellisé. Le futur quartier de Sautron sera conçu et aménagé en respectant la charte et devrait être labellisé après la fin des travaux.



La révision du plan local d'urbanisme se poursuit et est accompagnée d'une dynamique de concertation qui s'élargira à l'été 2016 à travers l'enquête publique.



La Ville et les communes de la CARENE se sont engagées dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en décembre 2015.

X.....

TOUS ACTEURS DE NOTRE VILLE

Faire participer



Concierer les habitants

Le conseil de quartier « Centre-ville », à partir du concours « Nature insolite en ville », ouvert à tous les Nazairiens et organisé par l'atelier, va retenir un projet pour le réaliser sur un espace sans usage de la place des Martyrs de la Résistance.



- Les 7 conseils de quartiers ont délégué une cinquantaine de membres pour dégager ensemble une définition commune du développement durable et ensuite mettre en œuvre des actions visant à le conforter.

- Le conseil de quartier « Porcé, Kerlédé, front de mer », afin de lutter contre les dépôts sauvages, va procéder à la plantation d'arbres en lieu et place des accumulations de déchets encombrants.

SAINT-NAZAIRE OUVERTE SUR LA RÉGION ET SUR LE MONDE

Partager les pratiques

- La Ville, conjointement avec la CARENE et la commune de Saint-Joachim, a été reconnue territoire à énergie positive pour la croissance verte par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.



Labelliser notre politique de transition énergétique

La Ville a été labellisée « Cap Cit'ergie », première étape de la reconnaissance des actions menées par la Ville en matière de développement durable. Cette démarche est soutenue par l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Elle intègre la communauté des villes européennes qui s'engagent dans la sobriété et l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. La Ville, à travers son projet stratégique, s'est dotée d'un plan d'actions pertinent devant l'amener à la labellisation supérieure en 2019.

CAP
Cit'ergie
European Energy Award[®]



Mairie de Saint-Nazaire

Mission Développement durable 

Place François Blancho
44600 Saint-Nazaire

